



Département du LOIRET Centre Communale d'Action Sociale de Saint-Cyr-en-Val

REPUBLIQUE FRANCAISE

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 10 mai 2023

Nombre de conseillers :

- en exercice :	13
- présents :	7
- absents :	6
- pouvoirs :	2
- votants :	9
- pour :	9
- contre :	0
- abstention :	0

Date de convocation :

Le 02/05/2023

L'an deux mille vingt-trois, le 10 mai à 18 heures, le Conseil d'administration dûment convoqué s'est réuni en salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Vincent MICHAUT, Maire.

Etaient présents : V. MICHAUT, S.RIBEIRO, A.DURAND, M.PEIXOTO, A.MARSEILLE, MC GRINOVERO, C.BOUREUX

Etaient absents : T.POUGET, N.GADOIS, N.DEVIERS, N.AMAAZOUL, E.SERIN MOULIN, C.FERRAND

Pouvoirs : T.POUGET, N.GADOIS

Secrétaire de séance : N.BENKOU

Le quorum étant atteint, le conseil d'administration peut valablement délibérer.

Objet : Budget 2023 – Décision Modificative n°1

Vu le Code Général des collectivités territoriales ;

Vu le budget primitif du CCAS voté le 8 février 2023,

Vu l'affectation définitive des résultats du CCAS votée le 10 mai 2023,

La Décision modificative n° 1/2023 du Budget CCAS procède aux inscriptions telles que décrites ci-dessous :

- Affecter le résultat de fonctionnement au compte R 002 (+ 23 826,26 €)
- Réduire la subvention communale au compte R 74741 (- 23 826,26 €)

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
R-002 : Résultat de fonctionnement reporté	0,00 €	0,00 €	0,00 €	23 826,26 €
TOTAL R 002 : Résultat de fonctionnement reporté	0,00 €	0,00 €	0,00 €	23 826,26 €
R-74741 : Participations communes membres du GFP	0,00 €	0,00 €	23 826,26 €	0,00 €
TOTAL R 74 : Dotations et participations	0,00 €	0,00 €	23 826,26 €	0,00 €
Total FONCTIONNEMENT	0,00 €	0,00 €	23 826,26 €	23 826,26 €

Total Général	0,00 €	0,00 €
----------------------	---------------	---------------

Résultat de clôture : 23 826, 26 €

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration du CCAS,

DECIDE

- **D'approuver** les modifications budgétaires ci-dessus présentées.

Fait et délibéré les jours mois et an que dessus
Lecture faite les membres présents ont signé
Fait à Saint-Cyr-en-Val, le 10 mai 2023
Le Président du Centre communal d'action sociale
Vincent MICHAUT



A handwritten signature in black ink, appearing to be "V. Michaut".

